2013-5463
2014-01-14

| GROUPE | un | ACARICIDE |
|---|---|---|

# Floramite® SC

**Acaricide**
**Suspension**

Acaricide sélectif pour la suppression du tétranyque à deux points et du tétranyque de Lewis sur les plantes ornementales d'intérieur cultivées dans les serres, les ombrières et les aménagements intérieurs. Pour supprimer le tétranyque à deux points sur les légumes cultivés en serres (tomates, concombres, poivrons et aubergines); et pour supprimer le tétranyque à deux points sur les plantes ornementales cultivés à l'extérieur et pour supprimer le tétranyque de l'épinette dans les conifères cultivés à l'extérieur incluant les arbres de Noël.

**COMMERCIAL**

GARANTIE : bifénazate …… 22,6 %
Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one
à raison de 0,2 % à titre d'agent de conservation

**N° D'HOMOLOGATION 27924**

**LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES**

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

**ATTENTION – IRRITANT POUR LES YEUX**

CONTENU NET : 946 mL

Chemtura Canada Co./Cie
25, rue Erb
Elmira (Ontario)
N3B 3A3

☎ Tél. d'urgence 24 h sur 24 :
(866) 744-3060

Renseignements pour les agriculteurs :
1-800-350-1745

® Floramite est une marque de commerce déposée de Chemtura Canada Co./Cie

**RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX:** L'acaricide Floramite SC est un acaricide sélectif pour la suppression du tétranyque à deux points et du tétranyque de Lewis sur les plantes ornementales d'intérieur cultivées dans les serres, les ombrières et les aménagements intérieurs et la suppression du tétranyque à deux points sur les légumes cultivés en serres (tomates, concombres, poivrons et aubergines). L'acaricide Floramite SC permettera aussi de supprimer le tétranyque à deux points sur les plantes ornementales cultivés à l'extérieur et le tétranyque de l'épinette sur les arbres de Noël (c'est-à-dire sur les épinettes, les pins, les sapins et les cyprès).

Lorsqu'on suit le mode d'emploi et qu'on le pulvérise sur le feuillage, l'acaricide Floramite SC agit rapidement par contact.

**MODE D'EMPLOI:**
**Instructions de mélange:**
Remplir la cuve de la moitié de la quantité d'eau voulue. Ajouter la quantité nécessaire d'acaricide Floramite SC après avoir mis l'agitateur en marche pour que le produit se disperse complètement. Remplir la cuve du reste de la quantité d'eau nécessaire.

On a montré que l'acaricide Floramite SC se dégrade rapidement lorsqu'on le mélange avec de l'eau alcaline et qu'on l'entrepose à haute température (50 °C). Pour éviter la dégradation en milieu alcalin, il faut utiliser les solutions d'acaricide Floramite SC dans les moindres délais. Pour neutraliser ou acidifier le pH, on doit ajouter à la solution un adjuvant tampon disponible dans le commerce.

**DOSES D'EMPLOI ET RECOMMANDATIONS:**
Plantes ornementales d'intérieures cultivées et légumes cultivées en serres: Mélanger 125 mL d'acaricide Floramite SC (30 g de m.a.) avec 400 L d'eau, et pulvériser sur le feuillage en le couvrant intégralement et uniformément. Le volume à pulvériser varie selon la taille des plantes à traiter. Le traitement doit se faire dès l'apparition des acariens et procurera une suppression résiduelle jusqu'à 28 jours. Pour les aubergines en serre, le volume de pulvérisation final ne doit pas dépasser un maximum de 2000L/ha par application.

| Cultures | Acariens Supprimés | Quantité d'acaricide Floramite SC pour 400 L | Nombre total de pulvérisations par cycle cultural | Délai de sécurité (DS) |
|---|---|---|---|---|
| Plantes ornementales d'intérieures cultivées en serres, en ombrières et en aménagements intérieurs | Tétranyque à deux points<br><br>Tétranyque de Lewis | 125 mL | 2 | 12 heures |

| Cultures | Acariens Supprimés | Quantité d'acaricide Floramite SC pour 400 L | Nombre de pulvérisations par cycle cultural | Délai de sécurité (DS) | Délai d'attente avant la récolte |
|---|---|---|---|---|---|
| Tomates de serres | Tétranyque à deux points | 125 mL | 2 | 12 heures | 0 jour |
| Concombres, poivrons et aubergines de serres | | | | | 1 jour |

Effectuer une seule application de l'acaricide Floramite SC avant d'employer des produits qui appartiennent à une autre catégorie chimique.

**REMARQUE:** Il agit principalement sur les acariens au stade mobile. L'acaricide Floramite SC n'est pas efficace contre les phytoptes, le tarsonème trapu et les mites plates.

**Plantes ornementales et conifères cultivés à l'extérieur:** Mélanger 333 - 625 mL d'acaricide Floramite SC (150 g de m.a.) avec 1000 L d'eau. Choisir un volume de pulvérisation de façon à assurer un épandage uniforme et complet de toutes les surfaces de la plante. Le volume à pulvériser varie selon la taille des plantes à traiter. N'appliquez pas en utilisant un volume de pulvérisation de plus de 2000 L/ha. Le traitement doit se faire dès l'apparition des acariens et procurera une suppression résiduelle jusqu'à 28 jours.

| Cultures | Acariens Supprimées | Quantité d'acaricide Floramite SC pour 1000 L | Nombre de pulvérisations par cycle cultural | Délai de sécurité (DS) |
|---|---|---|---|---|
| Plantes ornementales cultivés à l'extérieur | Tétranyque à deux points | 333 mL<br>Note: Il est important de garder la concentration de bifénazate (c.-à-d, 333 mL d'acaricide Floramite SC/1000 L d'eau) constante si un volume d'eau plus élevé est utilisé (par ex., 333 mL d'acaricide Floramite SC dans 1000 L/ha équivaut à 666 mL d'acaricide Floramite | Jusqu'à 2 traitements par année | 12 heures |

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| | | SC dans 2000 L/ha | | |
| Conifères cultivés à l'extérieur incluant les arbres de Noël (c'est-à-dire sur les épinettes, les pins, les sapins et les cyprès) | Tétranyque de l'épinette | 625 mL<br>Note: Il est important de garder la concentration de bifénazate (c.-à-d, 625 mL d'acaricide Floramite SC/1000 L d'eau) constante si un volume d'eau plus élevé est utilisé (par ex., 625 mL d'acaricide Floramite SC dans 1000 L/ha équivaut à 1250 mL d'acaricide Floramite SC dans 2000 L/ha | Jusqu'à 2 traitements par année | 12 heures |

**Restrictions:** Ne pas utiliser l'acaricide Floramite SC plus de deux fois par année. Ne pas se servir de l'acaricide Floramite SC pour des traitements successifs. Effectuer une seule application de Floramite SC avant de faire la rotation à des produits qui appartiennent à une autre catégorie chimique.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Gestion de la résistance, Floramite SC, acaricide du groupe un. Toute population d'acariens peut renfermer des individus naturellement résistant à l'acaricide Floramite SC et à d'autres acaricides du groupe un. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces acaricides sont utilisés de façon répétée dans les mêmes serres, ombrières et aménagements intérieurs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux acaricides :

- Bien couvrir tout le feuillage lors de la pulvérisation.
- Dans la mesure du possible, alterner l'acaricide Floramite SC ou les acaricides du même groupe (un) avec des acaricides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles dans les serres, les ombrières ou les aménagements intérieurs.
- Utiliser les acaricides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.

- Inspecter les populations d'acariens traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.
- Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

**Tolérance des plantes**

Le fabricant n'a pas déterminé si l'acaricide Floramite SC peut être utilisé sans danger sur toutes les plantes ornementales. On a expérimenté l'acaricide Floramite SC sur diverses plantes ornementales sans observer de phytotoxicité à la dose prescrite sur l'étiquette. Cependant, on ne l'a pas expérimenté avec des traitements antiparasitaires séquentiels sur toutes les espèces végétales ni sur leurs variétés et cultivars. Avant de l'appliquer à grande échelle sur des plantes ornementales, l'utilisateur doit donc en déterminer l'innocuité en l'essayant sur un petit nombre des cultivars à traiter, à la dose recommandée, pour vérifier qu'il n'a pas d'effet phytotoxique. L'utilisateur assume tous les risques que représente l'acaricide Floramite SC s'il ne l'applique pas conformément à la présente étiquette.

**PRÉCAUTIONS:**

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
2. Peut causer une irritation des yeux d'intensité moyenne. Éviter le contact avec les yeux et les vêtements.
3. Les travailleurs DOIVENT porter des gants résistant aux produits chimiques, une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes durant le mélange, le chargement, l'application et les réparations.
4. En cas de déversement sur les vêtements de travail, enlever immédiatement ceux-ci, bien se laver et mettre des vêtements propres.
5. Laver les vêtements de travail au détergent et à l'eau chaude, séparément des autres vêtements.
6. NE PAS contaminer les produits alimentaires pour les humains ou les animaux.
7. Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site internet de CropLife Canada à www.croplife.ca.

**RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT :**

Ce produit est hautement toxique pour les organismes aquatiques. Ne pas rejeter d'effluent, de déchets et d'eau de drainage contenant ce produit dans une masse d'eau tels qu'un lac, un ruisseau, un étang, une rivière ou un estuaire.

**PREMIERS SOINS :**

**EN CAS D'INGESTION :** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le

conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**EN CAS D'INHALATION :** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Traiter selon les symptômes.

**ENTREPOSAGE ET ÉLIMINATION :**
**ENTREPOSAGE :** Entreposer le produit dans son contenant d'origine seulement, loin des autres pesticides, des engrais et des aliments pour les humains ou les animaux.
**ÉLIMINATION/DÉCONTAMINATION :**
Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.
3. S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :**
Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de

blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**PRINT ID# 27924 - F – 014/100813**

**********

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes.  Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))